

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 13 MAI 2008

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire le
MARDI 13 MAI 2008, à partir de 17 h 30,
sous la présidence de Monsieur FREUND Pascal, Proviseur

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES PERSONNELS DE DIRECTION, REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNES QUALIFIEES

- M. FREUND Pascal, Proviseur
- Mme WEIMER Annie, Proviseure - Adjointe
- Mme HUEBER Claude, Agent Comptable
- M. KELHETTER Romain, Chef de Travaux
- Mme DI LORETO Isabelle, Conseillère d'Education
- M. OURY Christian, Représentant de la Ville de Saverne
- M. CELIK Cumaali, Représentant de la Ville de Saverne

COLLEGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE

- M. FEISTHAUER Laurent, Professeur
- M. STOEFFLER Gérard, Professeur
- Mme PERIVIER Claude, Professeur
- M. BUSCHENDORF Olivier, Professeur
- M. JOFFROY Christophe, Professeur
- M. RUFF Michaël, Professeur
- M. BETSCHA Robert, Professeur
- Mme MONZEL Mireille, Adjoint Technique
- M. KLEIN Christophe, Adjoint Technique
- Mme MULLER Patrick, Adjoint Technique

COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES ET DES ELEVES

- M. BERNHARD Philippe, Parent d'Elève
- Mme CRONIMUS Francine, Parent d'Elève
- Mme RICHERT Irène, Parent d'Elève
- M. VOGEL Bernard, Parent d'Elève
- Mlle BARTH Caroline, Elève
- Mlle NONNENMACHER Angéla, Elève

PERSONNALITES INVITEES

- M. STOFFEL Norbert, Directeur Adjoint du C.F.A.
- M. MAGOT Bernard, Gestionnaire

MEMBRES EXCUSES

- M. ZELLER Adrien, Président du Conseil Régional
- Mme SCHERNO Jeannine, Parent d'Elève

MEMBRES ABSENTS

- Mme MECK Sandrine, Représentante de la Ville de Saverne
- M. HAAS Jean Christophe, Personne Qualifiée
- Mlle TEUTSCH Tiffany, Elève

- M. RAUCH Baptiste, Elève
- Mlle BECK Déborah, Elève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30.

Ordre du jour

1 - Actions en cours

2 - Auto - évaluation du Lycée

Le document trop complexe pour faire l'objet d'un envoi en raison

Des nombreux liens, est consultable par Internet à l'adresse :

http://www.lycee-verne.fr/projet_etablissement/synthese_auto_evaluation_pour_site.htm

3 - Compte Financier LYCEE / CFA 2007

4 - D.B.M.

5 - Tarifs

6 - Contrats et Conventions

7 - Prélèvements sur Réserves

8 - Commande Publique

9 - Divers

M. FEISTHAUER souhaite ajouter au point Divers :

- Demande ATMFC pour le projet de rénovation
- Demande de postes informatiques pour le CDI Chappe
- Problème d'eau chaude au gymnase
- Barrière automatique pour le parking
- Salle à manger professeurs
- Horaires
- Réunion C.H.S., C.V.L.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, M. FREUND met au vote l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 février 2008.

M. FEISTHAUER demande ce que devient le poste de Vente de Mme WOLFF et s'il n'y a pas de modification de la D.H.G. votée.

M. Freund explique que le C.A. n'a voté que sur le nombre global d'heures de l'année. En ce qui concerne le poste de Mme WOLFF il a été effectivement supprimé.

N'appelant plus d'autres observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT 9 – DIVERS

M. FREUND propose de commencer tout de suite par les points Divers.

9.1- DEMANDE ATMFC POUR LE PROJET DE RENOVATION

M. FEISTHAUER transmet une demande de la part des professeurs de Biotechnologie concernant les salles de cours à côté de leurs salles de pratique.

M. KELHETTER explique que ce ne sera pas possible, mais il y aura des salles au 3^{ème} et 4^{ème} étage. En prolongement des ateliers ATMFC il y aura la boulangerie, l'étage étant prévu pour le pôle alimentaire.

9.2- DEMANDE DE POSTES INFORMATIQUES POUR LE CDI CHAPPE

M. FEISTHAUER demande ou en est le bon de commande. M. FREUND répond qu'il y aura 1 poste dans la dotation plus un poste sur le budget du CDI.

9.3- PROBLEME D'EAU CHAUDE AU GYMNASSE

M. FEISTHAUER transmet de la part des professeurs d'EPS qu'il y a un grand gâchis d'eau aux douches du gymnase. M. FREUND informe que la Région est au courant du problème qui pourra résoudre soit en déplaçant le ballon d'eau chaude, soit en rajoutant une pompe de circulation.

9.5- BARRIERE AUTOMATIQUE POUR LE PARKING

M. FEISTHAUER demande où en est l'avancement du dossier concernant la barrière automatique pour le parking sur le site VERNE.

M. FREUND informe le Conseil d'Administration que le dossier est en cours et que la réponse a été promise pour l'année scolaire en cours. Il existe un problème de toiture au bâtiment 4 qui n'était pas prévu et qui est prioritaire, mais que l'accord de principe reste favorable pour l'année 2008.

9.6- SALLE A MANGER PROFESSEURS

M. FEISTHAUER rappelle que les professeurs sont toujours demandeur d'une salle à manger à part. Mme HUEBER explique qu'il y a un problème HACCP ; que les plateaux sales ne doivent pas croiser les plateaux propres. M. FREUND propose de prendre l'avis de M. CLEVENOT qui est souvent dans notre établissement. Mme HUEBER est chargée de s'en occuper avec les représentants des professeurs.

9.7- HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT

M. FEISTHAUER demande que les horaires soient revus et votés suite au changement en début d'année. La demande de la part des représentants des professeurs est que la pause de 12h – 13h soit réduite de 5 minutes et de commencer plus tard le matin.

M. FREUND demande une représentant d'élève ce qu'il en est, elle demande le maintien des horaires. Il demande d'en reparler au mois de juin et aux CPE d'instruire ce dossier en demandant un avis auprès des familles.

Mme DI LORETO propose de demander aussi l'avis au C.V.L.

9.8- REUNIONS C.H.S., C.V.L.

M. FEISTHAUER demande s'il n'y a pas de réunion C.V.L. et C.H.S. vu qu'il n'a pas encore eu de convocation cette année et qu'en principe il devrait y en avoir une par trimestre.

M. FREUND informe M. FEISTHAUER qu'il y a déjà eu des réunions, mais en petit groupe vu l'importance des dossiers et il demande aux CPE et) Mme HUEBER de penser à prévenir les représentants du CA à ces commissions.

POINT 2 – AUTO – EVALUATION DU LYCEE

M. FREUND commente l'auto – évaluation point par point.

Dans le cadre d'une politique pédagogique et éducative visant la réussite de tous les apprenants et l'élévation de leur niveau de qualification, le lycée des Métiers Jules Verne de Saverne a identifié les trois priorités suivantes :

**1^{ère} priorité : éviter les ruptures en cours de scolarité et améliorer les taux d'accès de la 1^{ère} au BAC (ou 2^{de} au BAC lors de la mise en œuvre BACPRO 3 ans)
(Objectifs 2 et 3 du projet d'académie 2007-2011)**

Analyse des indicateurs et commentaires

Le LPIC Jules Verne de Saverne scolarise une population plutôt défavorisée et fragile, recrutée jusque dans l'Alsace « bossue » (58,5% PCS DF en 2007, deux points en dessous de la moyenne académique des mêmes lycées). Si les élèves et les apprentis sont plus calmes et respectueux que leurs homologues des grandes villes, ils ne sont pas rares à souffrir d'un manque d'ambition scolaire et d'ouverture culturelle. La démotivation fréquente face aux études se traduit par une augmentation lente mais réelle de phénomènes tels que l'agressivité, l'absentéisme ou l'abandon des études (cf. taux d'accès de la 1^{ère} à la Terminale BAC PRO). Ces « ruptures » (abandons) sont assez nombreuses en cours de scolarité, du CAP, BEP jusqu'au BAC, même si des avancées peuvent être constatées. Les taux d'accès de la 1^{ère} à la Terminale BAC sont problématiques depuis deux ans, essentiellement dans les filières tertiaires. Le problème des ruptures peut s'analyser à la fois en amont de l'arrivée des élèves, en terme d'éducation à l'orientation (les orientations « par défaut » dans certaines filières industrielles renforcent les risques de rupture, cf. taux d'encombrement variables d'un BAC à l'autre, 2^{ème} priorité) mais également en aval, par la qualité de la prise en charge éducative et pédagogique et par une prise en compte des problèmes de santé ou les addictions.

Actions correctives proposées

- pérenniser le conseil d'enseignement du mois d'octobre pour faire le point de la rentrée et de la situation des élèves les plus fragiles
- développer des « immersions » de classes en entreprise ou de stages rapidement en début d'année scolaire
- travailler sur la présentation des filières en collège, anticiper sur les difficultés de « recrutement ».
- Poursuivre le dispositif de « découverte des filières professionnelles » des 3èmes de collège par une journée d'immersion au sein des ateliers industriels
- Inviter des professionnels en cours d'année pour faire découvrir aux élèves la réalité d'un métier, discours complémentaire de celui relayé par les professeurs qui n'est pas forcément entendu.
- Inviter les professeurs principaux de collège à une journée de présentation des filières du lycée des métiers pour pouvoir mieux informer leurs élèves.
- Monter une action de présentation des filières du lycée des métiers par des professeurs ou des élèves au sein des collèges en passant dans les classes. Rendre les élèves acteurs de leur formation : les préparer à cette action de communication (actions communes professeur de français / professeurs professionnels).
- impliquer davantage les professeurs dans la « veille » en ce qui concerne les abandons. Créer des procédures efficaces de repérage et de suivi, différenciées selon les causes inhérentes au risque de rupture (problème de santé, d'addictions, de difficulté sociale, de difficulté d'intégration, d'emploi salarié en plus des cours, d'orientation « subie » ou de démotivation générale). De manière générale, Construire un projet professionnel avec l'élève qui soit personnalisé (accompagnement par un professeur « référent » de l'équipe pédagogique, pas forcément le professeur principal).
- en cas de risque de « rupture », prévoir une rencontre d'information et de conseil entre la famille et le professeur principal
- mettre en œuvre une FIL sur l'accompagnement de l'élève dans son projet pour susciter sa motivation
- Proposer un dispositif d'aide au travail destiné aux élèves qui soit l'expression d'une stratégie commune des enseignants
- CFA : Renforcer le « positionnement » de début d'année et le livret d'apprentissage, en lien étroit avec les MA
- mobiliser tous les acteurs, y compris au niveau du GAD autour de la MGI
- poursuivre le développement de l'UPI et mutualiser les pratiques pédagogiques innovantes développées dans le cadre de cette structure.
- Poursuivre les actions d'accueil des nouveaux apprenants à la rentrée. En cas d'arrivées tardives en cours d'année, prévoir un accueil spécifique de ces élèves par le professeur principal et l'équipe pédagogique
- organiser un évènement festif après la rentrée avec cérémonie de remise des diplômes, moments banalisés, personnalisation des salles de cours...
- Maintenir les heures de vie de classe pour permettre l'expression des élèves et cibler les problèmes

M. FEISTHAUER fait part de sa constatation : qui est que toutes ces actions sont positives mais qu'elles représentent près de 20 heures annuelles supplémentaires pour les professeurs et les professeurs principaux et il demande que quelle marge de manœuvre prendre ces heures. M. FREUND répond qu'il n'y a pas de moyens mais que pour reprendre les termes de M. Le Ministre de l'Education : il s'agit pour l'école de faire mieux mais avec moins de moyens. au sujet des heures supplémentaires. Après un calcul de toutes les heures pour toutes les actions cela fait 20 heures supplémentaires par professeurs sur l'année. M. FREUND annonce qu'il n'y a pas vraiment de moyens, il en demande au Rectorat. Il propose de faire au mieux avec moins de moyens.

2ème priorité : augmenter les taux bruts de réussite au BEP, maintenir les bons résultats au BAC en s'appuyant sur la sérénité du climat et l'ouverture culturelle, une tradition au lycée (Objectifs 3 et 4 du projet d'académie 2007-2011)

Résultats au BAC (voir 2^{ème} atout, plus bas)

Rappel des bons résultats.

M. FREUND rappelle les bons résultats au BAC PRO de l'établissement et expose les objectifs de contractualisation du rectorat sur certains points du projet d'établissement, le projet de mise en place et les lettres de mission proposées aux collègues volontaires et aux nouveaux collègues pour définir clairement leurs missions et les attentes de l'établissement ? Vu nos bons résultats au BAC PRO il envisage sereinement le fait de s'engager sur 80 % ou 90 % de réussite à l'examen.

M. FEISTHAUER rappelle que si dans un domaine industriel on peut s'engager à réussir un nombre donné de pièces en partant d'une certaine quantité de matière première cela est plus difficile avec des élèves qui ne sont, par définition, pas les mêmes d'une année sur l'autre. Dans cette optique la contractualisation et l'attribution de moyens liés aux respects du contrat risque d'entraîner des dérives et cela d'autant plus que du plus en plus d'examens sont organisés sous forme de C.C.F.

M. FREUND reconnaît qu'il s'agit d'un défi à relever mais que cela ne doit pas entraver la mise en place des contacts qui sont une chance pour l'autonomie des établissements.

Analyse des indicateurs et commentaires

Les résultats aux examens, tout en restant globalement satisfaisants, sont variables d'une filière à une autre, d'une année à une autre. En ce qui concerne le BAC, la comparaison des taux bruts avec les taux attendus confirme les bons résultats, surtout dans les filières industrielles et les CAP de type B où les taux d'encombrement à l'entrée sont moins favorables (Résultats au BAC à croiser néanmoins avec les moins bons résultats en terme de taux d'accès 1^{ère} à Term. BAC PRO, voir plus haut). A l'entrée, le lycée accueille des élèves dont les caractéristiques sociologiques et le niveau scolaire sont proches de la moyenne départementale des élèves en lycée professionnel, même s'ils ont moins de retard (54,5% des élèves en 2007 et 63,2% en 2006 ont du retard, la moyenne académique étant de 57,2% en 2007) ce qui explique peut-être également que ces mêmes élèves aient eu au collège des résultats à l'écrit du brevet un peu plus faibles que la moyenne académique, notamment les élèves scolarisés dans le tertiaire (écart négatif de 1,5 points).

Actions correctives proposées

- mettre en œuvre un dispositif de soutien et de travail individualisé (déjà évoqué dans la 1^{ère} priorité). Poursuivre les actions faites par les professeurs TZR dans l'établissement au niveau des cours de soutien
- poursuivre l'effort de remplacement des collègues absents
- Imaginer un dispositif pour une meilleure prise en charge des redoublants, éventuellement par l'intermédiaire du dispositif MOREA.
- mieux harmoniser les pratiques CCF (voir plus haut)
- mettre en place des examens blancs
- Mettre en œuvre une FIL (formation d'initiative locale) concernant la méthodologie pour les professeurs qui interviennent auprès des élèves de seconde professionnelle
- Elaborer et formaliser un dispositif de mise au travail des élèves ou favorisant le travail individualisé, harmonisé sur l'ensemble du lycée des Métiers. Se former à la gestion pédagogique du décalage entre le niveau d'exigence du référentiel et les capacités d'un bon nombre d'élèves.
- Valoriser les PPCP dans l'établissement (et à l'extérieur quand c'est possible) car ces projets concrets donnent du sens à l'enseignement dispensé
- Stages : réfléchir à une possibilité de faire un stage pour les élèves de 2^{ème} durant le premier trimestre afin de sonner du sens à l'enseignement dispensé.
- proposer une meilleure information concernant le déroulement des examens
- Généraliser les examens blancs en terminales, voire en 2^{ème} ou 1^{ère}
- Du point de vue de l'évaluation des élèves et pour favoriser leur motivation, instaurer à chaque fois que possible deux niveaux d'exigence dans les exercices donnés
- Développer des formes de tutorat...

Mlle BARTH demande que plus d'heures de soutien soit organisés pour les élèves, Mme DI LORETO lui répond qu'elles sont déjà organisée et M. FEISTHAUER intervient en rappelant que s'il faut favoriser le travail en équipe, il faut néanmoins, dans les actions envisagées, veiller à garantir le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant. M. FREUND répond que c'est dans ce sens qu'il envisageait évidemment les actions d'harmonisation des pratiques.

3^{ème} priorité : harmoniser les procédures et les pratiques de travail en équipe, mieux communiquer à l'interne et à l'externe, avec nos partenaires, en profitant de la fusion de sites prévue en 2009 (Objectifs 5 du projet d'académie 2007-2011)

Analyse des indicateurs et commentaires

Cet axe plus « qualitatif » se prête moins à l'utilisation d'indicateurs chiffrés. L'enquête qualitative réalisée au moment de la phase de diagnostic montre que les professeurs sont dans l'attente de la fusion des sites en 2009. Ils souhaitent pouvoir travailler davantage en équipe sur l'ensemble du lycée des Métiers et disposer de procédures débattues collégialement, puis formalisées et disponibles en ligne, grâce aux nouvelles technologies. De manière générale, une meilleure communication interne, conjuguée avec des pratiques de travail collégial, devrait réduire le cloisonnement qui perdure entre les différents secteurs et services de l'établissement. Par exemple le processus de repérage ou le traitement des risques de ruptures ou encore le travail autour de l'éducation à l'orientation gagneraient à être débattus, formalisés pour aboutir à des dispositifs de suivi des élèves les plus fragiles (redoublants par exemple). Il reste donc à promouvoir tant des stratégies collectives qui permettraient, à partir d'objectifs négociés en commun, de mutualiser ces expériences et d'en pérenniser les acquis, que des lieux de réflexion et de proposition, pour diffuser et capitaliser les innovations auprès de l'ensemble des acteurs et créer ainsi davantage de cohésion et de mobilisation.

Sur la communication externe et le lien avec les partenaires, des marges de progrès sont possibles : la nécessité d'un CLEE déjà affichée lors du précédent projet d'établissement n'a abouti à sa création qu'en 2007, alors que le CESC n'est pas encore opérationnel aujourd'hui. Un lien plus fort avec les familles, les partenaires institutionnels ou économiques renforcera nos relations, impactera sur l'image du lycée et in fine sur les effectifs de nos divisions. De nombreuses questions pourraient dans ce cadre être débattues ensemble : comment mieux répondre aux besoins de compétences nouvelles, mieux

organiser nos alternances (CFA), davantage tenir compte des contraintes des entreprises au niveau de l'emplacement des stages en entreprise dans le calendrier annuel ? Comment travailler plus en synergie au niveau des CCF, accueillir les apprenants handicapés, développer des échanges avec nos partenaires allemands ?

Actions correctives proposées

- définir de manière collégiale les quelques messages forts sur lesquels le Lycée des Métiers souhaite communiquer. Ces messages ont vocation à être systématiquement utilisés dans les outils de communication retenus.
- Créer un flyer de présentation du lycée des Métiers et de son projet.
- Créer un clip vidéo de présentation du lycée des Métiers, diffusable en ligne et lors des différentes opérations de promotion de l'établissement
- Poursuivre le développement du site Internet comme vitrine des actions de l'établissement. Y intégrer une interface dynamique qui permette une forme de déconcentration, chaque professeur pouvant alors, très simplement et sans formation particulière, saisir ses propres compte-rendus d'activités et ses photos, sans passer par le webmaître.
- utiliser toutes les ressources de L'ENTEA, notamment avec les élèves
- développer le réseau administratif entre les 3 sites par liaison VPN
- développer la pratique de compte rendu systématique pour chaque réunion, à diffuser sur le site web
- mettre en place une Lettre de Mission pour chaque professeur Référent au CFA, les autres professeurs volontaires et les « nouveaux » collègues
- Travailler collectivement sur les bonnes pratiques pédagogiques liées au CCF en s'inspirant du travail effectué par l'IEN-ET M. Sayou. Renforcer certains rituels pour valoriser les actions : CCF (accueil des partenaires par la direction) ...
- Encourager la concertation de tous les enseignants en maintenant des temps de rencontre institutionnalisés
- Réfléchir à des modes de fonctionnement qui permettraient à des enseignants de sortir du « face à face » pédagogique (travail deux enseignants et un groupe ...)
- Créer un séminaire ou une FIL sur la thématique de l'évaluation et du « jugement scolaire », en y intégrant la question des CCF. Les réflexions sur l'évaluation des élèves sont indissociables de celles qui ont partie liée avec la motivation des apprenants
- Développer un projet fédérateur dans toutes les classes ayant un rapport avec la formation suivie, en s'appuyant sur les pratiques de PPCP déjà existantes à certains niveaux. Rendre compte de son évolution sur le site web du lycée.
- mettre en œuvre des procédures communes entre les trois sites, concertées, formalisées dans le détail, diffusées en ligne sous la forme de « cahier des charges ». Ceci devrait permettre de mieux accompagner les nouveaux élèves et apprentis et les nouveaux professeurs afin qu'ils s'approprient plus facilement le fonctionnement de l'établissement.
- Construire et valider ces procédures dans les commissions puis en CA
- promouvoir des formations auprès des enseignants qui ne mobilisent pas ou peu le dispositif académique
- impliquer les TOS dans les réflexions collectives, par exemple concernant le respect des locaux par les usagers ou encore dans le projet CAPS (hygiène alimentaire)
- créer un CESC
- impliquer systématiquement les familles à travers des messages aux parents nombreux, messages sur le site web, SMS... et à l'occasion des moments forts de la vie du lycée.
- poursuivre le pilotage du jeune CLEE
- renforcer les partenariats avec la mission locale, l'ANPE, la MEF et les IME du secteur
- profiter de l'opération pour mettre en œuvre le « Document Unique de Sécurité » en impliquant l'ensemble de la communauté éducative
- mettre en œuvre un « groupe de suivi » de la fusion et partager l'évolution du projet (plans en ligne...)
- revoir les fiches de postes de tous les personnels ATOS, ceci de manière concertée
- promouvoir les travaux de la CHS
- développer l'opération portes ouvertes
- engager systématiquement le lycée/CFA dans les actions extérieures liant les partenaires économiques, par une stratégie de valorisation de nos atouts (semaine de l'entreprise, forum, olympiades des métiers ...) et l'implication des entreprises dans les CCF
- amplifier la liaison CFA/entreprise et valoriser le dispositif de positionnement des apprentis, en partenariat avec les Maîtres d'Apprentissage et les familles
- refonder les pratiques autour des stages en entreprise
- renforcer l'utilisation du livret d'apprentissage au CFA, l'évaluer chaque semestre

M. FEISTHAUER en tant que professeur de Français demande que l'on remplace le terme de Flyer par quelque chose de plus « francophone » comme plaquette, tract ou information.

M. FREUND est d'accord avec cette proposition.

L'établissement peut prendre appui sur les atouts suivants :

1^{er} atout : des ressources humaines de qualité : un corps enseignant stable et expérimenté qui progresse autant dans ses efforts de formation même si ces derniers ne sont pas toujours « ciblés » que dans ses

pratiques de « remplacement » des absences de collègues. Bonne convivialité et qualité des relations humaines dans l'établissement entre les adultes, les équipes entre elles, les élèves. L'équipe Vie Scolaire est « présente » et l'absentéisme relativement bien maîtrisé

Analyse des indicateurs et commentaires

Le dispositif de remplacement des collègues absents est à présent bien rôdé et efficace. Il permet de « restituer » de très nombreuses heures de cours aux élèves, c'est donc un enjeu important que l'effort soit maintenu voire amplifié. Malgré une montée progressive des incivilités, les relations entre les professeurs, la direction, la Vie Scolaire et les élèves sont plutôt bonnes et sereines, même si le nombre de sanctions (cf. exclusions de cours) reste assez élevé. L'absentéisme des élèves est maîtrisé mais doit être surveillé. On peut noter une utilisation importante par les usagers du restaurant scolaire mais la journée scolaire reste très « contrainte » par les transports. La création de lieux de vie et de travail pour les élèves, quasi inexistantes à l'heure aujourd'hui (hormis les possibilités d'accueil au CDI) sera un facteur important de maintien du bon climat scolaire et offrira une possibilité supplémentaire de mettre les élèves au travail (cf. priorité 2).

2^{ème} atout : Malgré quelques disparités ponctuelles, on peut observer une bonne cohérence entre les résultats obtenus aux CCF et les épreuves terminales aux examens. Les résultats aux BAC sont bons et en progrès. Un post BAC à surveiller.

Analyse des indicateurs et commentaires

Les résultats au BAC en termes de taux attendus montrent des bons scores pour le secteur de la Production et une évolution favorable dans le secteur des Services. Les résultats sont plus mitigés pour le post BAC en ce qui concerne les orientations en STS (34 élèves sur 80 demandent une STS, pour une dizaine seulement qui l'obtient au premier tour). Il est vrai que dans les filières industrielles, l'embauche dans de bonnes conditions est garantie à l'issue du BAC. Il convient néanmoins, en égard de l'objectif 3 du projet d'académie, de poursuivre les efforts pour encourager les meilleurs élèves à rejoindre les 1^{ères} d'adaptation ou à poursuivre leurs études post BAC, sachant que si le lycée peut encourager les vœux, n'est pas maître de l'affectation.

Le rectorat fournit des tableaux très précis, filière par filière (cf. indicateur 2, lien sur la matrice points forts/points faibles), permettant de comparer les résultats aux CCF des groupes d'élèves avec les résultats que les mêmes groupes d'élèves ont obtenu aux épreuves ponctuelles. Les professeurs peuvent ainsi confronter ces résultats avec leurs propres pratiques d'évaluation. Ce travail se fait déjà depuis 2007 sous l'égide du coordonnateur disciplinaire dans un but d'harmonisation des pratiques pédagogiques.

3^{ème} atout : l'équipe éducative est investie dans de nombreuses actions innovantes tant dans le domaine culturel (théâtre forum, rencontres d'écrivains ...) que dans les TICE (site web utilisé et à jour, ENTEA, tout courrier électronique...) ou la formation continue

Analyse des indicateurs et commentaires

Un atelier de pratique artistique (vidéo), des classes à PAC et plusieurs actions ambitieuses et médiatisées ont lieu chaque année dans l'établissement, portés par des professeurs parfois impliqués très au-delà de leur propre discipline et qui travaillent ensemble (CFA-Lycée). Le nombre de coupures de presse valorisant ces projets nombreux est significatif de ce dynamisme tout comme l'est le nombre d'heures de formation continue dispensées dans le lycée, au titre du GRETA. Sur la volonté d'ouverture à l'international, objectif 4 du projet d'académie, il faut insister sur les efforts à maintenir pour impliquer les élèves dans les dispositifs CRCA et Mention Régionale, les encourager à faire un stage à l'étranger (un seul élève par année seulement profite d'une immersion en stage à l'étranger, la population scolaire restant plutôt « casanière » avec une propension au fonctionnement en vase clos). L'équipe des professeurs de langues profitera des réflexions menées autour du Cadre Commun Européen de Référence pour les Langues pour initier des actions dans ce sens. Mais il faut rappeler que l'ouverture à l'International ne concerne pas, loin s'en faut, cette seule équipe disciplinaire.

Enfin, les efforts devront être maintenus pour assurer au site web du lycée et à l'extranet ENTEA, une place centrale dans sa politique de communication et un outil de liaison pédagogique entre les usagers et l'équipe éducative.

4^{ème} atout : Un soutien fort de l'Agence Région de Saverne, avec de nombreux projets de restructuration (fusion, lieux de vie pour les élèves...) et une offre de formation cohérente avec les besoins du secteur de Saverne

cf. indicateurs OREF :

http://www.lycee-verne.fr/projet_etablissement/indicateurs_fichiers/sheet018.htm

Analyse des indicateurs et commentaires

La palette de métiers proposée par le lycée et son CFA est globalement en adéquation avec les besoins d'un territoire dont les le taux de chômage – notamment des jeunes – et les chiffres de l'évolution de l'emploi salarié sont plus favorables qu'ailleurs en Alsace. Les réflexions à mener concerneront davantage l'articulation entre les futurs BACPRO 3 ans du lycée et les formations du CFA. Les tableaux de l'OREF montrent toutefois que l'offre de formation pourrait être développée au niveau IV et que le lycée des Métiers et son CFA gagnerait à promouvoir des poursuites d'études au niveau III. (L'indicateur OREF montre aussi une plus forte propension à poursuivre au niveau III qu'ailleurs en Alsace, mais sans pouvoir le faire sur le secteur).

L'établissement est l'objet d'une triple opération de restructuration à l'horizon rentrée 2009, pilotée par la Région : mise en sécurité et maintenance des bâtiments (en cours sur le site Verne) – fermeture et transfert des formations (du site Chappe) – restructuration du CFA (rentrée 2012). Un beau CFA, en lieu et place des actuels locaux, concourra à régler des problèmes d'effectifs dans certaines de ses filières, alors que la part de l'apprentissage est moindre par rapport au reste de l'Alsace.

Après présentation par le Chef d'Etablissement et débat, le Conseil d'Administration adopte la fiche de synthèse de l'auto - évaluation.

Celle-ci identifie 3 priorités pour l'établissement et les actions correctives pour y parvenir en s'appuyant sur les atouts analysés dans le document joint :

1-éviter les ruptures en cours de scolarité et améliorer les taux d'accès de la 1^{ère} au BAC ;

2-augmenter les taux bruts de réussite au BEP et maintenir les bons résultats au BAC ;

3-harmoniser les procédures et les pratiques de travail en équipe, mieux communiquer en interne et en externe avec les partenaires de l'établissement.

Ces priorités concernent également le CFA du Lycée des Métiers avec les aménagements nécessités par sa spécificité.

Le Conseil d'Administration adopte ce point par 15 voix Pour et 7 Abstentions.

POINT 1 – ACTIONS EN COURS

1.1- LYCEE : POINT ECLAIR

M. KELHETTER présente la situation au sujet du Point Eclair, c'est la poursuite du câblage informatique sur le réseau pédagogique de l'établissement. Les travaux ont commencé depuis le 12 mai 2008 et auront lieu jusqu'au 13 juillet 2008 c'est la tranche ferme.

1.2- LYCEE : DOCUMENT UNIQUE

Mme HUEBER présente le Document Unique, il s'agit de repérer dans un même document les risques potentiels qu'il peut y avoir dans un établissement et de les traiter par ordre prioritaire. La préparation du Document Unique est assurée par l'association indépendante EGEE chargée de mener l'évaluation des risques.

1.3- CFA : PROPOSITION D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE SECTION DE B.T.M.A. PEINTURE

Diplôme de niveau 4

Durée totale de la formation : 2 ans, (420h par année au CFA).

Alternances : 12 regroupements d'une semaine par an.

Accès à la formation :

Les candidats doivent justifier d'une période d'activité professionnelle : de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec le diplôme, s'ils possèdent un des diplômes ou titres suivants : BEP, CAP, certifications professionnelles. Au titre de ces deux années, peut être prise en compte la durée du contrat de travail de type particulier préparant au diplôme effectuée après l'obtention du diplôme. Signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

Descriptif :

Le Brevet Technique des Métiers Alsace (BTMA) «Peinture» est un diplôme de niveau IV se préparant dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

Objectif de la formation :

Préparer aux fonctions de chef d'équipe responsable de 3 à 4 collaborateurs.

Structure de la formation :

Production : Acquérir des savoirs et savoir-faire professionnels pratiques et technologiques représentatifs d'une production de haute qualité.

Innovation et commercialisation : Adapter ses méthodes de travail en fonction de la demande du client et du marché.

Gestion des coûts :

- Cerner les composants des coûts.
- Identifier les coûts dans une situation définie.
- Optimiser la gestion des coûts.

Organisation du travail : Organiser son travail et celui de ses collaborateurs pour optimiser la gestion de l'activité.

Animation d'équipe : Mobiliser les hommes et développer leurs capacités.

Langue étrangère : Utiliser des structures simples d'expression dans une langue étrangère et maîtrise un vocabulaire technique de base.

1. Calcul de la subvention régionale

Effectif prévisionnel de la promotion :	12
Volume horaire total de la promotion (cf point 3.e dossier de demande) :	840 h
Total des heures apprenti :	10 080 h
Forfait horaire régional :	6,75 €
Budget théorique de fonctionnement :	68 040,00 €
Coefficient de prise en charge régional (cf. convention) :	80%
Montant maximal de la subvention de la Région :	54 432,00 €

2. Charges supplémentaires liées à l'ouverture de la section :

(prendre en compte les éléments du point 4 du dossier de demande)

	Charges	en %
Augmentation du volume horaire personnel pédagogique liée à l'ouverture :	(a) 840 h	
Coût horaire moyen prévisionnel personnel pédagogique de la section :	(b) 65,00 €	
Total charges supplémentaires "personnel pédagogique" :	(c = a x b) 54 600,00 €	85,2%
Augmentation du volume horaire personnel non pédagogique liée à l'ouverture :	(d)	
Coût horaire moyen prévisionnel personnel non pédagogique de la section :	(e)	
Total charges supplémentaires "personnel non pédagogique" :	(f = d x e)	0,0%
Autres charges liées à l'ouverture :		
Variable ; préciser : Liaisons	(g) 1 500,00 €	
Fixe ; préciser : Fouritures pédagogiques et Matières d'oeuvre	(h) 8 000,00 €	
Total autres charges :	(i = g + h) 9 500,00 €	14,8%
Total charges supplémentaires :	(j = c + f + i) 64 100,00 €	100%

3. Recettes supplémentaires liées à l'ouverture de la section :

	Recettes	en %
Organisme gestionnaire (conforme à l'obligation contractuelle) :		0,0%
Taxe d'apprentissage annuelle prévisionnelle par apprenti pour la section :	638,00 €	
Pour information, taxe d'apprentissage par apprenti du CFA sur N-1 :	534,00 €	
Taxe d'apprentissage prévisionnelle totale pour la promotion :		0,0%
Fonds de l'alternance prévisionnel ; préciser :		0,0%
Autres ressources prévisionnelles ; préciser :		0,0%
Montant maximal de la subvention de la Région :	54 432,00 €	100,0%
Total recettes supplémentaires :	54 432,00 €	100%

NB : le total des charges supplémentaires n'est pas forcément égal au total des recettes supplémentaires

4. Estimation du coût de la formation

Coût horaire apprenti moyen réel du CFA sur le dernier compte financier :	6,65 €
Estimation du coût horaire apprenti total de la section à ouvrir :	

Sur proposition du Chef d'Etablissement, Directeur du C.FA., le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la proposition demandant l'ouverture d'une nouvelle section de BTMA Peinture à la rentrée 2008.

Cette nouvelle section de niveau IV correspondrait à la continuation logique du CAP Peinture.

Après information de l'accord du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

1.4-CFA : VOYAGE A PARIS DES TERMINALES DES SECTIONS DE MECANIQUE AUTO AU MOIS D'OCTOBRE 2008

Après information de l'avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le principe du voyage à Paris des Terminales des sections de mécanique automobile courant octobre 2008 en fonction des alternances des apprentis non encore connues à ce jour.

Ce voyage sur deux jours a pour but la visite du Mondial de l'Automobile le premier jour ainsi que la visite du Palais de la Découverte le deuxième jour.

Il autorise le Chef d'Etablissement à signer les divers contrats et conventions éventuels nécessités par l'organisation de ce voyage.

Il adopte le principe de la participation des familles pour un montant maximum de 108,00 euros.

Il adopte le principe de la participation du FSE pour les élèves adhérents ainsi que sa subvention.

Il adopte le principe de la prise en charge de la participation des accompagnateurs sur le budget de l'établissement pour partie, la participation propre de ceux-ci étant fixée à 40 €.

Il adopte le budget prévisionnel du voyage pour un montant de 5 192,00 €.
Il adopte le principe de la perception d'un acompte de 40 €.

Après information de l'accord du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

POINT 3 – COMPTE FINANCIER LYCEE / CFA 2007

LYCEE

L'Intendante présente le compte financier 2007.

FONDS DISPONIBLES :

EXERCICES	2005	2006	2007
MONTANTS	299 196,44 €	336 790,04€€	260 283,79 €

L'exécution budgétaire 2007 est excédentaire aux services de restauration et reprographie tandis que le service général, le service de l'enseignement technique, l'agence comptable, l'équipe mobile et l'école des bûcherons sont déficitaires.

La diminution des fonds disponibles correspond à une volonté de l'établissement de réduire ses fonds de réserves, un prélèvement sur fonds de 8 000,00 € était déjà prévu au budget 2007. La Région a donné des consignes dans la même direction pour le budget 2008 (limite des fonds à 3 mois de fonctionnement maximum).

Classe 1 / Classe 2 :

Des achats d'immobilisations de 76 235,08 € ont été financés en 2007 sur fonds propres, sur subventions ou sur taxe d'apprentissage. Le détail et la répartition des investissements font l'objet d'un état. Les sorties d'inventaire des biens usés ou obsolètes s'élèvent à 42 745,47 € dont 29 602,19 € provenaient de subventions d'équipement et 13 143,28 € des fonds propres.

Classe 3 :

Les stocks de matières d'œuvre de l'enseignement technique ont diminué (- 1 102,56 €) ainsi que celui du fuel au service général (- 114,69 €) et de denrées du service de restauration (- 723,48€) soit au total - 1 940,73 € de diminution des stocks qui représentent une dépense supplémentaire en fonctionnement. Les augmentations des réserves stockées sont comptabilisées comme une atténuation de dépense de fonctionnement. Le service de la reprographie a augmenté son stock de papier de 1 272,22 €

Classe 4 :

La classe 4 regroupe les comptes d'attente de diverses sommes qui, au 31 décembre, n'ont pas été dépensées (fonds sociaux, manuels scolaires, maintenance, etc) ou qui n'ont pas été encaissées (demi-pension, créances contentieuses...).

Classe 5 :

Au sein de l'agence comptable, la trésorerie du LPI représente 30 % des fonds détenus au 31 décembre.

Les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité sans réserve le compte financier 2007 du Lycée.

CFA

L'Intendante présente au Conseil d'Administration le Compte Financier du CFA qui a déjà été approuvé par le Conseil de Perfectionnement.

L'exercice 2007 est excédentaire. Le budget 2007 avait été établi sans recours au fonds péréquation et une hausse de 4% des dépenses. Le résultat de l'exercice est finalement excédentaire pour une somme de 6 869,00 € avec une diminution des stocks de 1 845,00 €. La collecte de taxe n'a pas dépassé les prévisions de 381 269,00 € elle s'établit à 360 380,00 €. La subvention prévisionnelle de fonctionnement de la Région inscrite pour 831 938,00 € s'établit sur la base des nouveaux barèmes à 856 081,00 €. Le léger excédent de fonctionnement s'explique par une charge de personnel en retrait par rapport aux prévisions (salaires moins élevés). Le Rectorat a subventionné pour 74 795,00 € les cotisations de postes gagés, cette aide diminue chaque année.

La prise en charge des transports est effectuée à 100 % des dépenses soit 34 117,00 €. A ces ressources s'ajoutent des ressources spécifiques : la participation de la Région à la liaison CFA / entreprises pour 25 880,00 € et la subvention attribuée par la Région sur le remplacement de fenêtres vétuste s'élève à 20 000,00 €.

Les ressources provenant du GRETA, de la CUS, de la commune de Saverne sont en baisse mais sont compensées par les conventions avec le CFAS pour l'accueil d'apprentis handicapés.

Réserves :

Les fonds disponibles au 31 décembre 2007 s'élèvent à 183 547,00 €. Le montant équivaut à 1,65 mois de fonctionnement alors qu'il pourrait atteindre jusqu'à 1,75 mois.

La créance GRETA s'élève à 26 752,00 € celui-ci a décidé d'en assurer le remboursement en totalité car la trésorerie du GRETA est redevenue positive. L'agent comptable du GRETA devrait payer cette somme courant mai 2008. L'excédent en fonds de roulement atteint 111 975,00 € grâce aux avances sur les reliquats de subventions à reporter sur l'exercice 2008.

La situation de trésorerie au 31 décembre 2007 est de 295 522,00 € contre 65 706,00 € en 2006.

Le CFA est en situation de trésorerie excédentaire grâce à ses réserves et aux reliquats importants à reporter sur l'exercice suivant.

Pour 2007, il est de :

Total net des recettes :	1 431 689,97 €
Total net des dépenses :	1 424 820,50 €
Résultats :	6 869,47 €

Après avis du Conseil de Perfectionnement, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité sans réserve le compte financier 2007 du CFA.

POINT 4 – DBM

LYCEE

4.1- REPARTITION DES CREDITS GLOBALISES

Le Conseil d'Administration approuve la répartition des crédits globalisés attribués par le Rectorat pour l'année 2008 et détaillée ci-dessous ainsi que la réaffectation des reliquats des années précédentes selon le même principe.

Affectation des crédits globalisés (Subvention de 24 045,99 € + reliquats de 16 382,66 €)				
Stages	J2	12 000,00 €	J2/6./SESTG	J2/741 13/SESTG
Manuels scolaires	A2	1 196,34 €	A2/6./SE3PR	741/741 151/SE3PR
Droit de reprographie	A2	1 130,81 €	A2/6./SECFC	741/741 152/SECFC
Fonds de vie lycéenne	N1	3 559,71 €	N1/6./SEFVL	N1/741 18/SEFVL
Fonds social	F	2 909,93 €	F/657 62/SEFSL	741/741 17/SEFSL
Logiciels (ens. général)	A2	3 000,00 €	A2/6./SELMA	741/741 18/SELMA
Logiciels (ens. technique)	J1	3 000,00 €	J1/6./SELMA	J1/741 18/SELMA
Tice 2007	A2	900,00 €	A2/6./ETICE	741/741 18/ETICE
Classes à PAC	J31	2 115,00 €	J31/6./SEMUL	J31/741 18/SEMUL
Atelier multimédia	J31	3 000,00 €	J31/6./SEAUD	J31/741 18/SEAUD
Aide pédagogique complémentaire	J38	4 500,00 €	J38/6./SEAPC	J38/741 18/SEAPC
Tice 2008	ZD	1 200,00 €	ZD/D./TIC08	ZR/131 1/TIC08
Tice 2008	A2	700,00 €	A2/6./TIC08	741/741 18/TIC08
Filière vente	J1	1 000,00 €	J1/6./VENTE	J1/741 18/VENTE
Projets divers	J31	216,86 €	J31/6./DIV	J31/741 18/DIV
TOTAL		40 428,65 €		

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la répartition des crédits globalisés.

4.2- DBM N°23/2007 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2 007

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n°23** de l'exercice 2007.

Celle-ci opère les régularisations suivantes afin de faire coïncider le disponible avec les reliquats de classe 4 :

- **42,38 € (ouverture)** au chapitre J1 sur Taxe d'apprentissage ;
- **307,13 € (fermeture)** au chapitre J1 sur l'aide à l'Équipement des élèves (SRAE7).

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

4.3- DBM N°01,02,03 ET 04/2008 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n°01** de l'exercice 2008. Celle-ci ouvre les participations des familles suivantes au chapitre N3 :

- **116,00 €** pour Lycéens au Cinéma ;
- **112,00 €** pour Lycéens au Cinéma ;
- **36,00 €** pour la Sortie au Musée d'Art moderne à Strasbourg ;

Elle ouvre aussi au **chapitre ZD** la subvention Région **pour l'achat d'une toupie** (pour **20 000,00 €**) et le complément sur TA pour **825,00 €**

Elle procède enfin à **l'ouverture du compte D/61812 pour 60,00 €** par virement du D/61811.

La **décision budgétaire modificative n°02** procède à la **ventilation des crédits pédagogiques** au **chapitre A1** pour un montant de **16 880,00 €**, ouvre la participation des familles **au chapitre N3** pour **12,00 €** concernant la sortie au Musée d'Arts moderne et **ouvre le compte D/6./DIV** pour un montant de **1 000,00 €** en provenance du compte 60641.

La **décision budgétaire modificative n°03** ouvre la participation des familles à la sortie à l'Opéra du Rhin pour un montant de **269,50 €** au chapitre N3 et ouvre le reliquat de **190,78 €** au chapitre N1 sur forfait culture.

La **décision budgétaire modificative n°04** procède aux écritures nécessitées par le « mois de l'Autre » :

650,00 € au chapitre J31 (participation de divers établissements) ;

320,00 € au chapitre J31 (Subvention de la Région Alsace) ;

Elle procède enfin à une **régularisation d'écriture en recettes au chapitre J38** pour un montant de **1 115,58 €** du compte 70888 au compte 74118.

Le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

CFA

4.4- DBM N°02/2008 POUR INFORMATION DE L'EXERCICE 2 008

L'Intendante présente pour information **la décision budgétaire modificative n°02** de l'exercice 2008 du C.F.A.

Celle-ci procède **au virement de la somme de 20 000 euros** du compte 642 au chapitre 64 sur les comptes **6451 (cotisation URSSAF)** et **6454 (cotisation ASSEDIC)** pour 10 000 euros à chaque fois.

Elle vire aussi la somme de **100 euros** du compte 6288 au chapitre 62 **sur le compte 627** (services bancaires).

Après information du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration prend acte de toutes ces informations.

4.5- DBM N°03/2008 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°03** de l'exercice 2008 pour vote concernant le C.F.A. Celle-ci a été également approuvée par le Conseil de Perfectionnement.

Elle procède à un **virement entre le chapitre 62**, compte 6251 (origine) pour **23 740,00 euros** et **64**, compte 642 (destination). Elle fait de même pour un montant de **9 365,00 euros** sur **Taxe d'apprentissage** viré en recettes et en dépenses **de l'investissement (ZD et ZR) au fonctionnement** (Chapitres 60 et 748).

Elle ouvre également en recettes et en dépenses **aux chapitres ZD et ZR** la somme de **5 000,00 euros** sur la subvention automobile (ANFA).

Après information du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

POINT 5 – TARIFS

LYCEE

5.1- MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI PENSION DU LYCEE

Le Conseil d'Administration approuve les modifications apportées au règlement intérieur de la Demi pension du Lycée contenues sur le document en annexe et qui concernent la répartition du forfait repas pour les apprentis du CFA. Celui-ci donne droit à 40 repas payable en deux fois et d'avance, les repas pris au-delà du forfait étant facturés à la prestation au prix de 3,80 le repas.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.2- TARIF DE VENTE DES PRESERVATIFS ET TARIF DU FORFAIT CFA 40 REPAS

Le Conseil d'Administration adopte le tarif de vente des préservatifs dont les distributeurs ont été installés récemment dans les toilettes filles et garçons du bâtiment 4.

Celui-ci est fixé à un euro la boîte de 6.

Il adopte également le tarif forfait repas des apprentis, soit 137 euros pour 40 repas. Celui-ci est payable en deux fois et d'avance à raison de 68,50 euros. Il donne droit à 20 repas à chaque fois. Les repas pris en sus du forfait sont facturés à la prestation soit 3,80 euros par repas.

Le Conseil d'Administration adopte ce point avec une voix contre (uniquement en ce qui concerne le tarif de vente des préservatifs).

CFA

5.3- COMPTABILITE ANALYTIQUE POUR L'ANNEE 2007

L'Intendante commente le tableau de la comptabilité analytique ci-dessous : elle précise que le coût à l'heure apprenti était supérieur dans la plupart des cas au forfait attribué par la Région. Mme HUEBER souligne le coût moyen de 6,84 € l'heure apprenti sur l'ensemble des formations.

ANALYSE DES COUTS 2007

Métier		Nombre d'apprentis		Nombre heures théorique	coût/heure		coût/apprenti		forfait
		N-1	N		2006	2007	2006	2007	
Auto	CAP	19	16	920	9,61	8,96	4 327,38	4 175,26	5,45
	BEP	35	32	980	5,85	6,86	2 862,00	3 326,88	5,45
	BAC	30	33	1500	6,83	7,67	5 123,80	5 849,26	6,75
Bois	CAP	50	50	840	4,90	5,08	2 052,08	2 216,74	5,45
	BEP	22	11	720	7,96	5,31	3 471,20	2 216,57	5,45
	BAC		14	270		10,79		8 738,45	6,75
Vente	CAP	23	20	840	8,50	6,21	3 497,54	2 653,34	4,80
	BEP	16	19	960	2,93	5,91	1 435,25	2 827,96	4,80
	BAC	20	16	1500	7,66	8,51	5 651,96	6 303,61	4,95
Coiffure	CAP	24	22	800	6,62	8,43	2 624,65	3 316,38	5,45
	BP	30	30	900	6,45	6,79	2 917,80	3 053,74	6,75
Peinture	CAP	29	25	840	8,34	6,08	3 455,61	2 546,73	5,45
Maçon	CAP	27	34	840	6,33	4,61	2 709,76	1 962,96	5,45
Sanitaire	CAP	24	21	840	5,24	6,23	2 169,03	2 615,93	5,45
Boulangier	CAP	21	19	840	7,66	7,79	3 186,34	3 283,13	5,45
Pâtissier	CAP	25	26	840	6,58	5,73	2 778,46	2 411,95	5,45
Poissonnier	CAP	17	14	840	6,94	8,94	2 860,59	3 773,53	4,80
Tailleur	CAP	28	23	840	7,69	7,76	3 503,39	3 520,80	5,45
	BP	4	10	450	6,82	7,69	3 680,77	3 390,52	4,95
coût moyen		444	435	16 560	6,54	6,84	3 074,21	3 268,53	

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le bilan de la comptabilité analytique du CFA pour l'année 2007.

5.4- ADOPTION DES PROJETS DU PFE 2007/2008 ET PREVISIONS 2008

ADMINISTRATION	1 Vidéo Projecteur	1 090,00	PPETA
ARTS PLASTIQUES	Mebles,Armoires, Tables..	4 433,20	PPETA
COMMUN	2 Vidéo Projecteurs	1 640,00	PPETA
EPS	1 Banc de sport	688,00	PPETA
AUTOMOBILE	2 Ordinateurs + écran 22 pouces	3 964,87	Fonctionnement ANFA
Sous total 1 PPE sur la Taxe d'Apprentissage		11 816,07	
BOIS	Aménaq,Mobilier Atelier	8 000,00	PPESR
Tailleur de Pierre	1 Compresseur	16 260,00	PPESR
	2 Armoires lourdes	5 340,00	PPESR
Sous total 2 PPE Subvention Régionale 2007		29 600,00	
AUTOMOBILE	2 Ordina portables+ imprim laser	5 000,00	ANFA (ress affectées)
		Total	46 416,07

PREVISIONS D'EQUIPEMENTS 2008

Ouverture BP Maçon	Appareils mesures et relevés	2 500,00	
	Appareils coupes matériaux	2 800,00	
	Tréteaux et échafaudage	2 000,00	
	Etais, serre joint coffrage	3 000,00	
	Scie circulaire de chantier	1 500,00	
	4 Cintreuses	2 000,00	
	4 Etablis	3 000,00	
	1 Aiguille vibrante	2 000,00	18 800,00
Ouverture CAP Sanitaire et thermic	Installation distribution Oxy Acétylène	5 000,00	
	Petits matériels soudure, brasage...	3 000,00	
	Petits appareils sanitaires	1 800,00	9 800,00
Ouvertures : nouvel atelier Peinture et du BTMA PEINTRE	Mobilier Classe	4 000,00	
	Matériels et équipements profession	8 896,00	12 896,00
COIFFURE	Logiciel Informatique de gestion	1 900,00	
	1 ordi, écran tactile + impr	1 200,00	3 100,00
Tailleur de Pierre	Agrandis local compresseur	3 000,00	
	Aspiration poussière	28 000,00	31 000,00
Boulangerie	Echelle à bac,bac à pâte,	500,00	
	Support cuisson moules,bac gastro	3 500,00	4 000,00
ADMINISTRATION	Liaison internet CFA /LYCEE	1 500,00	
	Standart téléphone	1 500,00	3 000,00
Atelier BOIS	Machine à Commandes Numériques		
		Total des prévisions 2008	82596,00

Après avis conforme du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les projets d'investissement du plan pluriannuel 2007/2008 restant encore à réaliser à la date du Conseil et qui sont résumés sur le tableau ci-dessus ainsi que les prévisions d'équipement 2008

5.5- INDEMNITE DE RESPONSABILITE POUR LE REGISSEUR DE RECETTES

Après avis du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration approuve le versement de l'indemnité de responsabilité allouée au régisseur de recettes du CFA pour l'année 2007. Le taux de l'indemnité est de 110,00 euros et résulte de l'application des textes en vigueur.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

5.6- INDEMNITE DES PERSONNELS DE DIRECTION ET DE GESTION POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2008

Après avis favorable du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration autorise le versement des indemnités prévues par les textes au bénéfice des personnels de Direction et de gestion du C.F.A. de Saverne pour le premier semestre 2008.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

POINT 6 – CONTRATS ET CONVENTIONS

LYCEE

6.1- VACATIONS DE L'ECOLE DES BUCHERONS ET DE LA PLATE FORME TECHNOLOGIQUE DU LYCEE DU HAUT BARR

En application des dispositions du Décret 2004/986 du 16 septembre 2004 et de l'arrêté du même jour fixant les règles de vacations applicables aux personnels non enseignants apportant leurs concours à l'exécution de certaines conventions ;

Vu les montants disponibles d'après l'activité des années 2005/2006/2007/2008 (réalisée à ce jour) de l'Ecole des Bûcherons, le Conseil d'Administration fixe le montant global affecté à ces vacations à 5 192,75 euros (290,00 euros pour l'année 2005, 2 465,95 euros pour l'année 2006, 1 422,70 pour l'année 2007 et 1 014,10 euros pour l'année 2008 [déjà réalisé à ce jour]).

Il est informé que le Chef d'Etablissement arrête les décisions individuelles d'attribution dans le respect des montants fixés par le Décret actualisés en fonction du barème dit « de Montpellier » soit par vacation 10,37 euros pour un catégorie C et 13,47 euros pour un catégorie B au vu des heures réelles effectuées.

Dans le cadre de la plate forme technologique du Lycée du Haut Barr et en fonction de la matrice des coûts adoptée par le Conseil d'Administration de cet établissement, un reversement est effectué à l'Agence comptable du Lycée des Métiers sur la base de 2% par action hors matière d'œuvre. Pour l'année 2007, celui-ci s'est élevé à 130,64 euros.

En application des mêmes textes, le Conseil d'Administration est informé que le Chef d'Etablissement arrête la décision individuelle d'attribution de la personne effectuant le suivi à l'Agence au vu des heures réelles et sur la base d'un taux de vacation de 13,47 euros pour un catégorie B.

Le Conseil d'Administration adopte ces points.

6.2- GROUPEMENT D'ACHATS : RENOUELEMENT DES ADHESIONS ET RECENSEMENT DE L'ETAT DES BESOINS

Le Conseil d'Administration renouvelle l'adhésion aux différents groupements d'achats.

Il autorise la signature des états de recensement des besoins des divers groupements pour l'année 2009 et suivantes lorsque ces états recensent les besoins pour une période triennale.

Il autorise le paiement de la cotisation 2009 pour les divers groupements.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

6.3- VERSEMENT DE LA COTISATION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE SAVERNE

Le Conseil d'Administration autorise le versement de la cotisation annuelle du Lycée pour l'adhésion à l'office municipal des Sports de la ville de Saverne.

Celle-ci, d'un montant de 20 euros, permet à l'établissement de bénéficier des différentes subventions et facilités accordées à l'établissement dans le cadre sportif.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

6.4- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EGEE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE DU LYCEE DES METIERS

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la Convention avec l'association EGEE (« Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise ») représentée par sa Délégation Nord - Alsace 10 Place Gutenberg à Strasbourg afin d'établir pour le Lycée des Métiers Jules Verne de Saverne le « Document unique d'Evaluation des Risques professionnels ».

La lettre de mission prévoit 20 journées d'intervention au coût de 140 euros la journée, chaque intervention mettant en œuvre 4 conseillers, soit au total 2 800 euros.

Les frais de transport des conseillers sont remboursés sur la base de 250 km par journée au taux de 0,52 euro du kilomètre, le tout pour un total prévu de 2 600 euros.

L'ensemble de la mission aura donc un coût de 5 400 euros pour l'Etablissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

6.5- CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CLUB ECOLE – ENTREPRISES

Le Conseil d'Administration autorise la signature de la Convention avec le Club Ecole – Entreprises pour la cotisation de l'année 2008 et ce pour un coût de 152 euros.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

CFA

6.6- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CFA DU LYCEE DES METIERS JULES VERNE DE SAVERNE ET L'ASSOCIATION DES VEILLEURS DE SALM

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer la Convention de partenariat avec l'Association des Veilleurs de Salm.

Ce partenariat a pour objectif de faire découvrir le patrimoine du château de Salm aux apprentis des Métiers de la Taille de pierre par la réalisation d'une réplique en grès d'un jeu dénommé le « jeu du lièvre ».

L'association prend en charge la fourniture de la matière d'œuvre selon les modalités prévues par la gestion des objets confectionnés du CFA (prix de la matière d'œuvre augmentée de 40%).
Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

6.7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE LYCEE XAVIER NESSEL DE HAGUENAU D'UN ATELIER DE TECHNOLOGIE PRATIQUE AU BENEFICE DES APPRENTIS LE 22 MAI 2008

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement, Directeur du CFA à signer la Convention de mise à disposition par le Lycée Xavier Nessel de Haguenau d'un atelier de technologie pratique pour les apprentis du CFA du Lycée des Métiers le jeudi 22 mai 2008.

Le CFA du Lycée des Métiers versera une contribution au Lycée Xavier Nessel au vu d'un état à raison de 13 euros l'heure groupe.

Un enseignant du Lycée Xavier Nessel participera à la formation à raison de 4 heures de vacation.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

6.8- ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI POUR UNE SECRETAIRE CONTRACTUELLE

Après avis du Conseil de perfectionnement, le Conseil d'Administration prend acte du montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi concernant une secrétaire contractuelle du CFA recrutée sur la base d'un contrat de 10 mois.

Le montant de l'allocation résulte de l'application des textes en vigueur.

Le Conseil d'Administration adopte ce point par 18 voix Pour et 4 Abstentions.

Les représentants syndicaux expliquent leur obtention par la condamnation du recours à ce type de contrat précaire.

POINT 7 – PRELEVEMENTS SUR RESERVES

LYCEE

7.1- DBM N°05/2008 POUR VOTE DE L'EXERCICE 2008

L'Intendante présente **la décision budgétaire modificative n°05** de l'exercice 2008 pour vote.

Celle-ci ouvre en recettes et en dépenses les sommes correspondant aux stages supplémentaires prévisibles à l'automne 2008 réalisés **par l'Ecole des Bûcherons au chapitre R81** pour un montant de **4 000,00 €** Elle ouvre aussi pour un montant de 400,00 € le reversement de cette Ecole au chapitre C.

Elle procède également aux **corrections sur subvention Région pour renouvellement des équipements** par passage de l'investissement au fonctionnement en recette et en dépense pour un montant de **2 737,45 €** et par **modification interne de la répartition** entre Mise en sécurité et renouvellement du matériel d'entretien entre les Chapitres C, A1, D et J1 pour un montant de **1 593,15€** Ces modifications entraînent également une **nouvelle répartition de la part établissement** entre l'investissement et le fonctionnement ainsi qu'entre le renouvellement du matériel d'entretien et l'équipement pédagogique pour un montant de **1 468,73 €**

La DBM opère également la **répartition technique des crédits globalisés** de l'année 2008 conformément à l'acte numéro de ce même Conseil d'Administration pour un montant de **40 428,65 €**.

Enfin elle propose les **prélèvements sur fonds** disponibles suivants :

- **9 000,00 €** sur les **fonds disponibles du Service général afin d'abonder le chapitre C pour 5 000,00 euros, la ligne 6257 au chapitre D pour 2 000,00 € et la ligne 60212 (fuel) du chapitre B pour 2 000,00 €**;

- **9 242,30 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial Reprographie répartis entre le chapitre D pour 4 000,00 € (achat de matériel informatique et d'une centrale vapeur), 4 000,00 euros au chapitre B (ligne gaz) et 1 242,30 € au chapitre A1 (pour l'achat d'équipement pour l'enseignement) ;**

- **4 000,00 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial J1 pour l'acquisition de divers équipements ;**

- **22 200,00 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial L1 (EMOP) pour l'achat de matériel (3 200,00 euros en fonctionnement et 1 000,00 € en investissement) et la vérification et la mise à niveau des machines pour 18 000,00 € ;**

- **21 556,18 €** sur les **fonds disponibles du Service spécial Restauration** afin d'acheter divers appareils pour le service pour 8 000,00 €, 10 000,00 € pour la formation du personnel et la maintenance et 3 556,18 euros correspondant à la quote part du résultat de l'année 2007 à reverser au Lycée Leclerc.

La DBM opère enfin un prélèvement de **5 192,70 €** sur les réserves du service spécial **R81 (Ecole de Bûcherons)** afin de permettre le paiement au personnel non enseignant concerné des indemnités pour les stages des années écoulées 2005/2006/2007 ainsi qu'un prélèvement de **130,64 € sur l'Agence**

comptable pour effectuer le paiement de la personne assurant le suivi à l'Agence de la plate forme technologique du Haut Barr.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces points.

POINT 8 – COMMANDE PUBLIQUE

Mme HUEBER propose au vote les modifications des montants de l' EPCP 2008 (Etat Prévisionnel de la Commande Publique) et les états prévisionnels de la commande publique.

8.1- LYCEE – MODIFICATION DE L'EPCP 2008

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2008 du Lycée résultant des modifications opérées depuis l'état prévisionnel initial suite aux ouvertures de crédits résultant des décisions budgétaires modificatives opérées depuis le début de l'année et des créations de nouvelles rubriques résultant d'achats spécifiques non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

8.2- CFA – MODIFICATION DE L'EPCP 2008

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août 1985 modifié,

Vu le Code des Marchés publics,

Après avis du Conseil de Perfectionnement, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouvel état prévisionnel pour l'année 2008 du C.F.A. résultant des modifications opérées depuis l'état prévisionnel initial suite aux ouvertures de crédits résultant des décisions budgétaires modificatives opérées depuis le début de l'année et à la création de nouvelles rubriques résultant d'achats spécifiques non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

8.3- LYCEE – EPCP 2007 DEFINITIF

Vu le Code de l'Education

Vu le Décret 85-924 du 30 août modifié,

Vu le Code des marchés publics,

Le Conseil d'Administration adopte l'état prévisionnel définitif pour l'année 2007 du Lycée résultant des dernières décisions modificatives opérées à la fin de l'année 2007.

L'EPCP définitif est joint en annexe.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président : P. FREUND

